

CTA DU 23 MARS 2020

FO défend les revendications des personnels ATSS

- ❖ **Page 1 :** Extraits de la déclaration liminaire de **FO**
- ❖ **Pages 2 et 3 :** Quelques questions de **FO** et réponses de l'administration
- ❖ **Pages 4 et 5 :** Votes à l'ordre du jour (EPLÉ – ATSS)

Extraits de la déclaration liminaire de FO

« Nous réaffirmons que, dans ce contexte d'épidémie, la protection de la santé des personnels est la priorité. Le communiqué de presse du 16 mars dernier de M. Dussopt est clair sur ce point : « Le télétravail devient la règle impérative pour tous les postes qui le permettent (...). Chaque employeur public contribue à lutter contre cette diffusion, en mettant systématiquement en place le **télétravail**, lorsque le poste le permet. En cas d'impossibilité de télétravailler, l'agent est placé par son employeur en **autorisation spéciale d'absence (ASA)**. Seuls les agents publics participant aux plans de continuité de l'activité en présentiel, se rendent effectivement sur leur lieu de travail. ».

La présence de personnels de l'Education nationale sur leurs lieux de travail, établissements ou services, ne peut donc être que l'exception, si et seulement si les conditions sanitaires et de santé sont réunies. Quels sont les moyens mis en œuvre par l'administration pour assurer le télétravail, en termes de matériels professionnels (ordinateurs, clés OTP...) ? [...]

Nous vous interrogeons sur le bien-fondé, dans cette période de confinement généralisé, de ce que vous appelez la « continuité de l'activité de service de gestion » des EPLE, particulièrement lorsque les paies, les bourses nationales et les aides sociales ont été prises en charge. [...] On ne peut pas demander au service de gestion et en particulier à l'adjoint gestionnaire d'effectuer les missions habituelles dans un tel contexte. [...]

Dans plusieurs établissements, des collègues administratifs de différents départements nous ont sollicités tout le courant de la semaine dernière, parce qu'ils étaient contraints par leur hiérarchie de venir sur leurs lieux de travail, souvent pour des missions annexes (copie du travail et distribution pour les élèves sans accès internet ; permanence téléphonique pour répondre aux parents...), en contradiction totale avec les consignes de confinement et, qui plus est, sans aucune protection individuelle : c'est inadmissible et dangereux ! [...]

Au sein de la DSDEN 72, pour lequel vous avez été destinataire d'un courrier intersyndical (CGT FO FSU) le 18 mars dernier, les collègues nous ont informés qu'un planning de présence sur site avait été mis en place, mué depuis en un « appel à volontaires » pour assurer des permanences, alors que les missions prioritaires – tel que le paiement des paies ou la préparation des bourses – sont assurées à distance : nous exigeons que cessent immédiatement ces injonctions contradictoires. [...]

Nous vous demandons enfin de ne toucher ni aux congés, ni aux RTT, ni au CET des collègues annualisés, quelles que soient leurs situations, en dépit des mesures dérogatoires auxquelles la loi d'urgence ouvre la porte. Quelles sont vos intentions en la matière ? Nous confirmez-vous l'annonce effectuée par M. Blanquer sur le fait qu'il n'y aurait aucun report des vacances scolaires ? Ce dernier a par ailleurs indiqué envisager la réouverture des écoles et établissements scolaires le 4 mai prochain : sur quelles données se base une telle annonce ?

Parmi les questions posées par *Force Ouvrière*, relatives aux personnels ATSS

Questions *FO* sur la protection de la santé des personnels dans le cadre de la « continuité de l'activité »...

L'administration a indiqué que les « plans de continuité de l'activité » (PCA) relèvent de l'échelon local. Au rectorat, l'administration annonce que plus de 40 % des personnels sont en télétravail, sans pouvoir techniquement aller plus loin à ce stade (300 connexions simultanées au maximum et souhait de doubler le nombre la semaine prochaine). Par contre, il est demandé aux agents d'entretien de venir le matin et de repartir.

Concernant les matériels de protection, aucun masque n'est prévu pour les personnels de l'Education nationale. Il est même demandé aux services et établissements qui en disposent de les donner aux pharmacies. Dans le même temps, l'accueil des personnels soignants dans les écoles et collègues est élargi aux personnels médico-sociaux de la protection de l'enfance.

Le rectorat a donné son stock de 3 000 masques à l'Agence régionale de Santé (ARS). Les établissements scolaires sont pourvus de serviettes à usage unique et de gel. L'administration insiste sur la nécessité de respecter les gestes barrières.

Questions *FO* sur la convocation du CHSCTA extraordinaire, demandé y compris dans un cadre intersyndical

L'administration s'engage à la tenue d'un CHSCTA extraordinaire, en visioconférence. La date n'est pas encore définie.

Question *FO* sur l'organisation du télétravail

L'administration indique que les agents utilisent des ordinateurs portables du rectorat ou des unités centrales de leurs postes de travail. Les outils et logiciels des services de gestion d'EPL ne sont pas adaptés au télétravail.

Soit à une question de *FO*, l'administration reconnaît que le « droit à la déconnexion » fait partie du droit standard. Il doit donc être respecté.

Question *FO* sur la prise en charge des frais supplémentaires engagés par les personnels en télétravail (changements de forfait...)

L'administration indique de bien conserver les factures pour permettre une comparaison avant/après, afin d'étudier la prise en charge de ces coûts « *au cas par cas* ».

Question *FO* sur le calendrier des opérations budgétaires dans les EPLE

L'administration rappelle que les délais de présentation des COFI dépendent de la loi. Mais des discussions ont lieu sur le plan national. Les conseils d'administration pourront se tenir à distance, mais les COFI ne font pas partie des nécessités vitales.

Question FO concernant le mouvement ATSS 2020

L'administration affirme que celui-ci constitue une « priorité ». Le calendrier est maintenu en l'état, dans le cadre du calendrier actuel, sauf consigne nationale. La procédure sera dématérialisée.

Question FO concernant les CAPA

L'administration souhaite que les CAPA puissent se dérouler de manière dématérialisée, sauf en cas de formation disciplinaire, qui implique une confidentialité des votes qu'elle n'est pas en mesure d'assurer techniquement. L'administration attend cependant d'assurer la préparation de ces CAPA avant d'en confirmer les dates.

Concernant les concours et examens, l'administration indique que les concours sont reportés au moins jusque début avril. Des consignes sont attendues pour la suite.

Pour les examens, des consignes précises sont également attendues. Le ministre a à cœur de maintenir le calendrier prévu, mais l'administration est tributaire de l'évolution de la situation.

Question FO sur le paiement des jours de grève

L'administration précise qu'il n'y a pas de prélèvement des jours de grève sur les paies de mars et avril – ces dernières étant effectuées sur la base de mars en lien avec la DRFIP.

Questions FO concernant les congés, les RTT, les CET, le calendrier scolaire et l'annonce par le ministre d'une possible réouverture des écoles et établissements scolaires aux élèves le 4 mai prochain

Sur ces points, l'administration renvoie au ministre.

Extraits des votes à l'ordre du jour (EPLÉ – ATSS)

Concernant l'organisation des EPLÉ (vote)

FO – Même si nous avons noté que le groupe de travail a d'une certaine manière limité la casse par rapport aux premières propositions effectuées par l'administration concernant les agences comptables, nous rappelons notre opposition à toute suppression d'agences comptables. Nous nous prononçons pour des agences comptables « à taille humaine », proches de leurs établissements rattachés.

Les deux fermetures en Sarthe se traduisent par deux « mesures de carte scolaire » à Montesquieu pour un C en 2020 et un en 2021 : c'est inacceptable.

Nous rappelons que la notion de « fondé de pouvoir » n'a pas de fondement statutaire. Par ailleurs, les postes fléchés sont « prélevés » sur d'autres établissements au détriment des postes de gestionnaires qui deviennent des postes de B. 15 postes d'AAE susceptibles d'être transformés en SAENES : là encore, c'est inacceptable. »

VOTE – CONTRE : FO 2 – FSU 5

ABSTENTIONS : UNSA 2 – CFDT 1

Concernant la préparation de la rentrée 2020 – personnels ATSS (vote)

- **Filière administrative**

(FO) « Nous constatons qu'aucun poste n'est créé pour les services académiques. Dans les mesures actées pour les EPLÉ, vous ne prévoyez qu'un excédent de +1 A, +4 B et -0.5 C, soit + 4.5 postes qui couvrent à peine l'ouverture du nouveau lycée de Nort-sur-Erdre. Cela ne compense évidemment pas les 20 postes supprimés ces deux dernières années, ni les besoins exprimés sur le terrain.

Par ailleurs, les mesures prévisionnelles font état de -1 B et -5 C, soit - 6 postes... Le rapport est donc potentiellement négatif. [...]

Concernant la politique ministérielle de recrutement pour notre académie (transmis pour information), nous dénonçons une nouvelle fois la baisse du nombre de postes de recrutement :

- pour les SAENES (notamment -4 en liste d'aptitude au détriment des possibilités de promotion des collègues de catégorie C.
- pour les ADJENES : -14 postes, soit autant de possibilités en moins de recrutement statutaire pour les collègues contractuels en poste.

Nous rappelons nos revendications d'ouverture de postes aux concours à hauteur des besoins et d'un plan de titularisation des agents non titulaires. »

- **Filière médico-sociale**

(FO) « Nous constatons le transfert d'1 poste d'infirmier du 72 vers le 44 pour masquer la non création pour l'ouverture du lycée de Nort sur Erdre, c'est anormal ! [pour info – c'est la troisième année de suite sans création de poste d'infirmière ND**FO**]

A quoi correspondent les 3 postes indiqués vacants dans le 72 : des agents non titulaires étaient-ils affectés sur ces postes ?

Concernant les médecins, nous constatons donc un déficit de de 7.9 ETP physiques non occupés. Quelles « innovations », puisque le mot est à la mode, l'administration met-elle en place pour pallier à ce déficit ?

Aucune création d'AS auprès des élèves au niveau national... donc rien pour le nouveau lycée. L'administration va donc utiliser 0.5 ETP sur des rompus de temps partiels (si les collègues bénéficient du temps partiel), en plus de la dotation pour le 44, pour le suivi social des élèves. Insuffisant. »

⇒ Concernant le recrutement des médecins, l'administration indique des pistes sont actuellement étudiées au niveau national pour résoudre les problèmes.

- **Filière technique**

(FO) « Vous annoncez « une révision du barème de répartition des emplois LABO rendue nécessaire par la réforme du bac » : combien de nouvelles suppressions de postes celui-ci annonce-t-il ? Il est également question de redéploiement « au regard du barème et des effectifs prévisionnels pour accompagner notamment l'ouverture du lycée de Nort sur Erdre », mais également en mesures prévisionnelles sur établissements « excédentaires » : sur combien d'années ce redéploiement va-t-il avoir lieu ? Quelle procédure ? S'agirait-il de « mesure de carte scolaire » (priorité légale de poste supprimé) ?

Sur l'académie, nous constatons que l'ouverture du nouveau lycée n'implique aucune création de poste, tandis que les mesures prévisionnelles anticipent la suppression de 2,5 postes. Nous vous alertons sur le fait que les collègues subissent de plus en plus d'arrêts maladie non remplacés ou remplacés par des agents non titulaires non formés, ce qui peut créer des tensions. »

⇒ L'administration affirme qu'il n'y a pas de volonté cachée de supprimer des postes. Concernant les redéploiements, ce sont des mesures de carte scolaire classiques.

VOTE SUR LES TROIS FILIÈRES

VOTE – CONTRE : FO 2 – FSU 5

ABSTENTIONS : UNSA 2 – CFDT 1